

[INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE : PARC PHOTOVOLTAIQUE D...

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE : PARC PHOTOVOLTAIQUE DE SAINT-JOUVEN
Détail : Delphine LEMAITRE-ROCHAUX delma@pca.com
Date : 04/10/2023 13:37
Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.pca.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Voilà beaucoup de jours un courrier concernant ma remarque sur l'implantation de la centrale photovoltaïque à St-Jouven.

Vous en remerciant bonne réception,

Bien cordialement,

Plan de situation implantation panneau St-Jouven.pdf

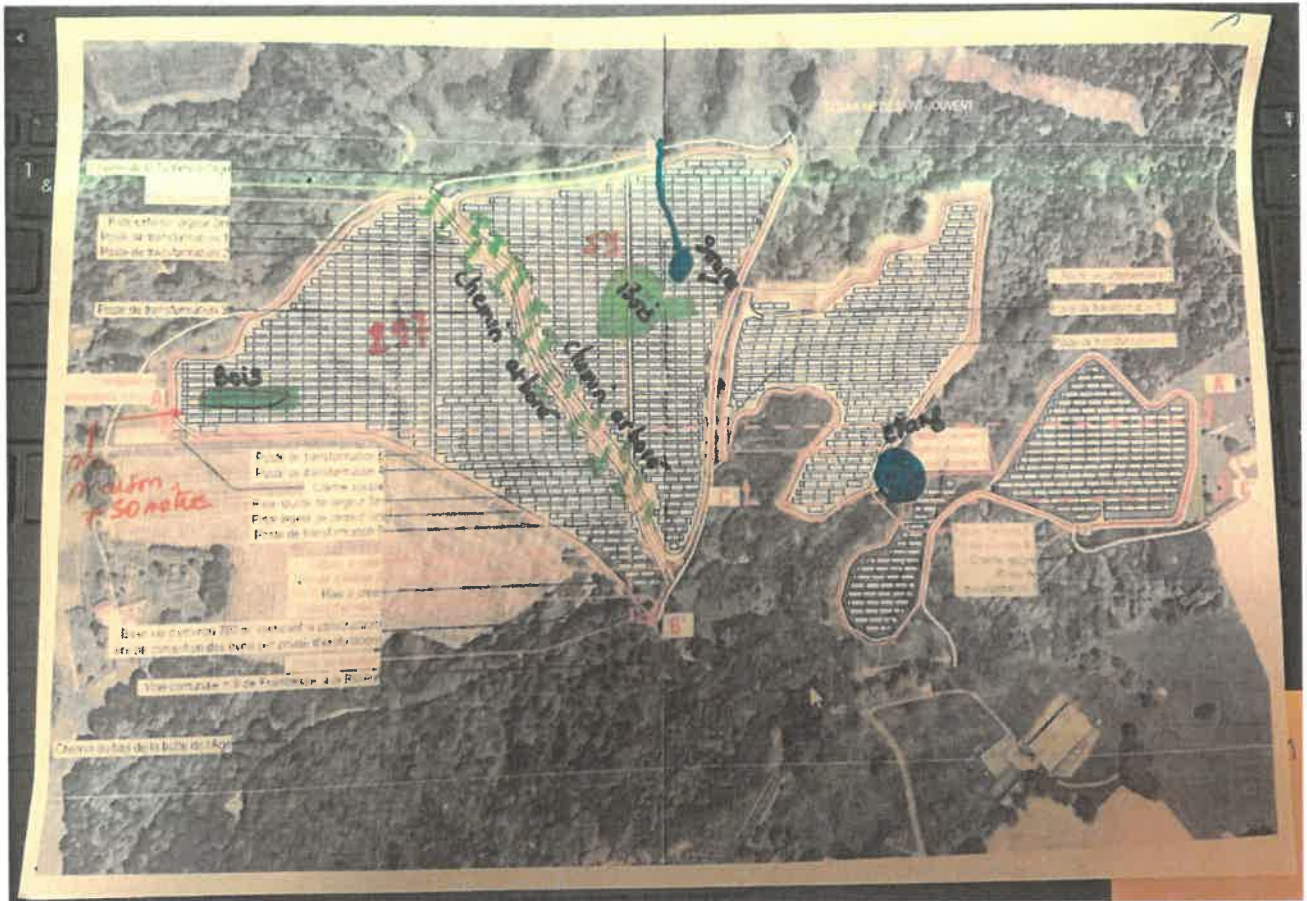


Photo plan

Plan de situation implantation panneau St-Jouven.jpg
carte et courrier commissaire.pdf

1.3 Mo
255 ko

DAVID Stéphane
27, Romanet 87510 SAINT JOUVENT

Saint-Jouvent, le 04/10/23

Objet : enquête publique / implantation d'une centrale de panneaux photovoltaïques à Saint Jouvent 87510

A l'attention de Monsieur
le Commissaire Enquêteur,

Monsieur le Commissaire,

Je suis copropriétaire de la maison située 27, Romanet à Saint Jouvent.
J'interviens sur cette enquête publique afin de vous communiquer mes éléments, remarques et questions.

A- Mes parents, Mr/Mme Gabriel DAVID, exploitaient toutes les terres concernées par le projet d'OXY 1902. Je connais donc parfaitement la structure des terrains, le chemin qui traverse les deux parcelles n° 267 et 59.

- 1- Sur la parcelle n°297, il existait un petit bois qui a été arraché. Entre la parcelle n° 297 et 59, il y avait un chemin séparateur qui n'existe plus. Ce chemin était bordé d'arbres qui apportaient beaucoup d'ombre au bénéfice de la faune et des bêtes qui pâturaient.
- 2- Sur la parcelle 59, il existait également un bois qui a été détruit, ainsi qu'une source qui abreuvait le bétail, les cervidés, et toute la faune sauvage.

Résultat de l'histoire : depuis que M. MINEAU est propriétaire, celui-ci s'est permis de tout détruire pour uniformiser les deux parcelles. C'est à croire que M. MINEAU n'aime pas la nature !!! Vous pourrez constater la différence géographique à l'aide du plan que vous trouverez en PJ. Nous avons pu constater que le remembrement a été néfaste pour la nature.
☞ Est-ce normal que M. MINEAU se soit permis de supprimer le chemin qui séparaient les deux parcelles, de détruire les bois et pire encore d'avoir détruit la source d'eau ??

B- Je porte à votre connaissance que j'ai acheté la maison il y a 1 an 1/2 (suite au partage entre les héritiers après le décès de mes parents).

Personne ne m'a informé de ce projet qui va fortement modifier le paysage d'origine et la tranquillité qui y règne encore aujourd'hui. C'est en voyant le panneau d'informations apposé sur ma clôture que j'ai pris connaissance de ce projet !!!!!

Si la centrale se fait, ma maison sera située à peine à 50 mètres des panneaux photovoltaïques et c'est inacceptable !

Je demande explicitement que la parcelle 297 soit dispensée de panneaux : je demande qu'aucun panneau ne soit implanté sur cette surface.

Je demande également un dédommagement pour la perte de la valeur de ma maison. Je ne manquerai pas de vous fournir une cotation de la maison avant le projet et après l'implantation de la centrale.

C- L'ancienne carrière : elle est devenue une friche, suite à son manque de rentabilité pour l'exploitation du kaolin.

☞ *De plus, pour quelles raisons OXY 1902 n'implante pas de panneaux sur cette surface qui ne dérangerait pas les riverains ??*

Il semblerait que cette très jeune entreprise n'ait pas les moyens financiers de restaurer cette ancienne carrière pour l'exploiter ?? Il est bien plus facile d'utiliser des jolies terres agricoles, qui ont pour but de nous nourrir, qui ne demandent aucuns travaux d'aménagement au porteur de projet.

☞ *Monsieur le Commissaire, vous êtes-vous assuré de la bonne santé financière du porteur de projet OXY1902 ? Est-ce réellement une société sérieuse digne de ce nom ?*

Si toutefois cette ancienne carrière ne venait à ne pas être utilisée pour l'implantation des panneaux solaires, **je demande que toutes cette surface de 1.3ha soit remise en terre agricole.**

D- Nuisances et pollution : je refuse de subir des nuisances de tout ordre à la suite de l'implantation d'une centrale de panneaux photovoltaïques à proximité de ma maison : détérioration du paysage, nuisances sonores électriques.

☞ *Le porteur de projet a-t-il prévu une solution pour que les riverains ne subissent pas de pollution visuelle, sonore, etc... ?*

De plus, c'est sur ce joli plateau de Romanet que tous les enfants des environs ont appris à faire du vélo. Beaucoup de randonneurs prennent du plaisir à emprunter les chemins proches de ces parcelles. Je rappelle aussi le passage d'une faune sauvage qui ne pourra circuler à cause de la clôture de la centrale et de l'implantation des panneaux.

E- Manque de prévenance et mauvaise communication de la MAIRIE et de OXY1901 : je rappelle que c'est à partir du moment où j'ai vu le panneau accroché à ma clôture que j'ai été informé du projet (15/08/2023). Je dénonce le fait que ce projet a été mené en catimini en fin 2020. Le COVID a bien aidé toutes les parties (Mairie, Porteur de projet, Propriétaire des parcelles 297 et 59) à valider ce projet sans en informer officiellement les riverains.

En conclusion : je ne suis pas contre les panneaux photovoltaïques, mais pas sur des terres agricoles, pas à proximité des habitations, et pas dans le but de saccager la nature au profit d'une artificialisation des sols. Il y a suffisamment de bâtiments agricoles ou industriels à recouvrir sans avoir besoin de sacrifier des belles surfaces comme celles qui sont concernées par la centrale.

Ce n'est pas parce que c'est un projet moderne que c'est un projet d'avenir.

Stéphane DAVID

